

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00341

**SOUTIEN AUX USAGES NUMÉRIQUES 2024 : ANIMATION DU RÉSEAU
TERRITORIAL DES FABLABS PAR L'ASSOCIATION ZOOMACOM**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D2024003410

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES 2024 : ANIMATION DU RESEAU TERRITORIAL DES FABLABS PAR L'ASSOCIATION ZOOMACOM

Le FabLab (laboratoires qui rendent possible l'invention en donnant accès à des outils de fabrication numérique) du quartier Manufacture, OpenFactory, est co-animé par l'association Zoomacom et l'Université Jean Monnet. Il est hébergé depuis début 2021 au sein du Centre des Savoirs et Innovations (CSI), dans un espace plus vaste et plus fonctionnel, témoignant d'une ambition renouvelée.

Dans le cadre de cette collaboration, l'Université Jean Monnet s'adresse aux professionnels et Zoomacom au grand public.

Par ailleurs, la dynamique FabLab sur le territoire métropolitain, est réelle. A cet effet, les communes, les établissements d'enseignement secondaire, les clubs d'entreprises et les centres sociaux souhaitent engager des démarches de développement des compétences et de savoir-faire pour diffuser l'esprit créateur-entrepreneur. Ils sont ainsi à l'origine de nombreux projets de création de FabLabs, qui nécessitent au démarrage une aide en équipement et ingénierie.

Pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, Zoomacom propose la mise en place et l'animation d'un réseau métropolitain de FabLabs qui s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Création et Animation du réseau des Fablab,
- Axe 2 : Animation de l'offre grand public au sein du CSI,
- Axe 3 : Accompagnement de projets,
- Axe 4 : Recherche et développement de nouvelles pratiques.

En 2023, l'animation du réseau des FabLabs s'est traduite par :

- Des rencontres de réseau, pour poursuivre la mise en place de dispositifs structurants et professionnalisants, notamment la cartographie des Fablab de la Loire et de leur matériel, un agenda partagé,
- Des modules de la formation professionnalisantes des Conseillers Numériques France Services sont accueillis au fablab, ainsi que des modules de préqualification aux formations de conseillers numériques,
- La participation au réseau des livingLab Santé (laboratoires vivants définis comme des écosystèmes d'innovation ouverts et centrés sur la personne utilisatrice) de Saint-Etienne,
- Des rencontres inter fablabs pour mutualiser du matériel, découvrir des pratiques, s'auto-former, et organiser un évènement commun « Qu'est-ce que tu fabriques ? qu'est-ce que tu ré pares ? »,

- Des actions à destination du grand public ont été proposées notamment pour développer l'offre du FabLab à destination de tous les publics (impression 3D spécifique, formations à de nouveaux outils, ...). Une attention particulière a été apportée pour renforcer la mixité des publics en participant notamment à l'action Wi-Filles (promotion de la mixité dans les filières numériques et industrielles),
- Pour faire connaître l'ensemble des initiatives proposées, Zoomacom via son site internet a produit 11 newsletters à ses 384 abonnés.

A l'échelle de la Métropole, plusieurs initiatives ont été prises, par des acteurs privés, des associations, des établissements scolaires, des grandes écoles, l'université ou encore les collectivités pour développer ces fablabs. Pour 2024, il apparaît essentiel de travailler à l'outillage numérique et technique de ce réseau afin :

- De rendre visible ces lieux : par le développement et la mise en place d'une cartographie des lieux et des ressources disponibles dans chacun d'eux ;
- De documenter en commun des ressources : par le développement d'une ressource numérique ;
- De garantir le fonctionnement optimal et uniforme des machines et outils disponibles dans chaque lieu : par la création d'un guide commun d'utilisation et d'entretien des machines.

Zoomacom s'inscrit pleinement dans le cadre de la dynamique de la future constitution du Pole Territorial des Industries Culturelles et Créatives. L'association propose ainsi d'apporter son expérience de gestion de fablab pour apporter les briques d'expérimentation et de prototypes à différentes cibles telles que les étudiants, les designers et les entreprises.

Pour l'ensemble de ce programme d'actions qui donne « à faire » l'innovation auprès de la cible grand public, Zoomacom sollicite une subvention de 45 800 € pour l'année 2024.

La subvention se décompose comme suit :

- En fonctionnement, 18 000 € au titre des actions liées à l'animation,
- En investissement, 27 800 € au titre des actions liées à de l'achat de matériel et d'outils numériques.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € et une subvention d'investissement de 27 800 € à Zoomacom au titre de son intervention auprès des Fablabs du territoire, pour l'année 2024 ;**
- **approuve le projet de convention correspondant pour l'année 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 sur le budget SUFLI pour la dépense de fonctionnement et au chapitre 204 sur le budget SUNUM pour la dépense d'investissement.**

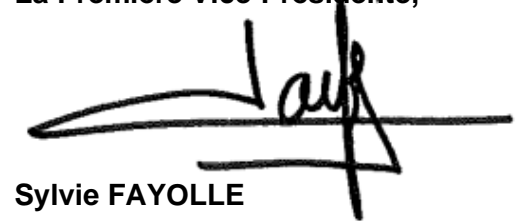
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE